

N° division: 01-Montreal
N° Court: 500-11-063336-230
N° de dossier: 41-3025352

DANS L'AFFAIRE DE LA FAILLITE DE :

ODS MEDICAL INC.

une société régie par la Loi canadienne sur les sociétés par actions, dont le siège social est situé au 55 Louvain Ouest, bureau 502, Montréal, Québec, H2N 1A4

RAPPORT DU SYNDIC SUR SON ADMINISTRATION PRÉLIMINAIRE

SECTION A - Historique

1. ODS MEDICAL INC. (la « **Débitrice** » ou « **ODS** ») fut fondée et a débuté ses activités en 2015. Elle œuvrait dans le domaine de la recherche pour des équipements médicaux servant à détecter le cancer. Lorsque la Débitrice était en opération, plus de 25 employés y travaillaient et son siège social se trouvait au 55 Louvain Ouest, suite 502, Montréal, Québec.
2. Au début de l'année 2023, la Débitrice s'est retrouvée à court de liquidités et a été obligée de lever des fonds afin de poursuivre le développement de son produit. À cette fin, des discussions avancées ont eu lieu avec un partenaire important, destiné à devenir son plus gros client, une fois le développement terminé.
3. Après plusieurs mois de diligence raisonnable, l'investissement a échoué et l'investisseur potentiel a de plus annoncé que bon nombre de ses employés avaient été licenciés afin de se restructurer, laissant ODS sans financement et avec peu de temps pour lever de nouveaux capitaux.
4. Au cours de l'été et au début de l'automne 2023, la Débitrice a tenté de trouver un investisseur ou un acheteur qui aurait été en mesure de financer ses opérations pour terminer le développement de son produit, mais sans succès.
5. Préalablement à cette période, soit le ou vers le mois de mai 2023, dans le but de réduire les coûts, la quasi-totalité des employés, ont été mis à pied de façon temporaire.
6. Le 30 octobre 2023, ODS et les deux créanciers garantis, la Banque Royale du Canada (la « **RBC** ») et la Banque de Développement du Canada (la « **BDC** »), ont conclu un accord entre créanciers pour permettre un processus de vente coordonné par MNP Ltée (« **MNP** »).
7. À la suite du processus de vente, une lettre d'intention a été signée avec l'acheteur potentiel le 21 décembre 2023.
8. ODS a déposé un avis d'intention de faire une proposition le 22 décembre 2023 (l'« **Avis d'Intention** »), et MNP (le « **Syndic** ») a accepté d'agir à titre de syndic à l'Avis d'Intention.

-
9. Le 19 janvier 2024, la Débitrice s'est vu accorder une prorogation de délais jusqu'au 4 mars 2024 pour compléter la transaction de vente et éventuellement, déposer une proposition.
 10. Ainsi le 4 mars 2024 la Cour a autorisé une transaction de vente des actifs hors du cours normal des affaires en vertu de l'article 65.13 de la LFI, ainsi qu'une nouvelle prorogation de délais jusqu'au 18 avril 2024.
 11. Le 14^e jour de mars 2024, la Débitrice a déposé une cession volontaire.
-

SECTION B – Actifs (note 1)

12. Les actifs sont les suivants:

Description	Valeur déclarée au bilan	Valeur réalisée à jour	Note
	(\$)	(\$)	
Solde en banque	33 537	233 754	2
Crédits de R&D à recevoir	619 744	186 447	3
	653 281	420 201	

Note :

- 1- Tous les actifs sont grevés en faveur des créanciers garantis.
 - 2- Les sommes comprennent une portion du produit de la vente des actifs qui étaient au compte du Syndic au moment de la cession.
 - 3- La portion provinciale des crédits d'impôt relatifs à la recherche scientifique et au développement expérimental (« R&D ») a été reçue depuis la cession, il reste la portion fédérale à recevoir.
-

SECTION C - Livres et registres, mesures conservatoires et protectrices et exercice du commerce du failli

13. Le Syndic a obtenu les livres et registres de la Société.
 14. Le Syndic a ouvert un compte en fidéicomis à la Banque de Montréal.
 15. Le Syndic a demandé que le compte bancaire de la Débitrice soit gelé mais permette les dépôts seulement afin de pouvoir recevoir les sommes dues pour les crédits d'impôt fédéral.
 16. Il n'y a eu aucun exercice du commerce par le Syndic.
-

SECTION D - Procédures judiciaires

17. Le Syndic a émis un avis de suspension des procédures le 2 avril 2023 relativement à des procédures intentées par un ancien employé contre la Débitrice.
-

SECTION E - Réclamations prouvables

18. Selon les livres et registres de la Débitrice, les réclamations prouvables sont les suivantes :

	Tel que déclaré au bilan	Reçu à date
	(\$)	(\$)
Créanciers garantis	2 261 700	853 280
Créanciers ordinaires	5 618 966	2 845 103
	7 880 666	3 698 383

SECTION F - Réclamations garanties

Créanciers garantis	Réclamation	Nature de la garantie
	(\$)	
Banque du développement du Canada	2 261 700	Hypothèque conventionnelle sans dépossession
Banque Royale du Canada	0	Hypothèque conventionnelle sans dépossession
	2 261 700	

SECTION G - Réalisation prévue et distribution projetée

19. Étant donné que la valeur réalisable est inférieure aux montants dus aux créanciers garantis, le Syndic ne prévoit pas de distribution aux créanciers ordinaires.
-

SECTION H - Transactions révisables et paiements préférentiels

20. Le Syndic n'est pas au courant de transactions révisables ou paiements préférentiels. Le Syndic révisera les livres et registres de la Débitrice et fera rapport aux inspecteurs, le cas échéant.
-

SECTION I - Autres sujets

21. Le Syndic a fait publier l'avis de faillite dans le Journal de Montréal, édition du 23 mars 2024.
22. Le Syndic n'a pas reçu de dépôt de tiers pour couvrir les frais de la présente faillite.

FAIT À MONTRÉAL, ce 10^e jour d'avril 2024.

MNP LTÉE

En sa capacité de syndic à la faillite de
ODS MEDICAL INC.



Pierre Marchand, CPA, CIRP, LIT
Responsable de l'actif